

SANTIAGO (CHILI)

AB-2108
CII/AB-757
19 mars 2001
Original : espagnol
anglais

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE LA
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

José Antonio Ocampo

1. Je tiens à remercier le Président de la Banque interaméricaine de développement, Monsieur Enrique Iglesias, de m'avoir invité à m'adresser à l'Assemblée des gouverneurs. La tenue de cette réunion à Santiago, siège de notre institution, nous a permis de réaliser d'importantes activités de concert avec la Banque. Je souhaite également féliciter les autorités chiliennes pour l'organisation de cette manifestation et l'hospitalité avec laquelle ont été accueillis les participants. Pour notre part, nous ne pouvons que réitérer notre profonde reconnaissance à ce magnifique pays qui, depuis plus d'un demi-siècle, est l'hôte de notre Commission.
2. Ces derniers jours ont été l'occasion d'importants débats et réflexions sur les facteurs qui empêchent notre région de se développer au rythme voulu et d'accroître sa compétitivité internationale. Les réflexions concernant ces questions ont bien évidemment de profondes conséquences pour le développement social, sujet qui, comme par le passé, a été très présent dans les débats.
3. Le bilan des dix dernières années pour l'Amérique latine et les Caraïbes révèle des progrès non négligeables dans les domaines économique, social et politique, mais aussi la persistance d'un ensemble de questions, véritable panorama d'ombres et de lumières, comme le signale un texte récent de la CEPALC. Au plan économique, d'importantes avancées ont été réalisées dans le redressement des déficits des finances publiques, l'augmentation de la dépense publique sociale, la réduction de l'inflation, l'expansion des exportations, la relance et le démarrage de nouveaux processus d'intégration régionale et la mobilisation d'investissements étrangers directs. Malgré cela, la croissance économique moyenne de la région reste inférieure aux niveaux

observés pendant les trente années qui ont précédé la crise de la dette et aux chiffres que la CEPALC juge souhaitables et nécessaires pour surmonter les graves problèmes de la pauvreté et de l'inégalité dont souffre notre région. Cette faible croissance, conjuguée aux pressions généralement adverses qui se sont manifestées au plan de la distribution, explique pourquoi l'expansion s'est à peine traduite par une réduction modique des niveaux de la pauvreté, qui restent supérieurs à ceux que l'on enregistrait avant la crise de la dette.

4. Dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies en 2000, les chefs d'État ont exprimé la nécessité que « la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout entière ». À la lumière du constat que nous venons de dresser, il s'agit là manifestement du grand défi que notre région devra relever.

5. Face à ce défi, la première riposte consiste à stabiliser les rythmes de la croissance économique. Or, les grandes avancées réalisées en matière d'inflation et d'ajustement des finances publiques ne sont pas parvenues à stabiliser ces rythmes. C'est pourquoi la CEPALC a rappelé à plusieurs reprises qu'il faudrait adopter une vision plus large de la stabilité macro-économique, qui consisterait non seulement à juguler l'inflation mais aussi à réduire l'instabilité de la croissance. On constate en effet qu'à l'instar du climat inflationniste cette instabilité suscite l'adoption de stratégies micro-économiques défensives, nuisibles à l'investissement productif. La politique macro-économique traditionnelle, de même que la réglementation prudentielle des secteurs financiers et des mouvements de capitaux, doivent avoir une orientation franchement anticyclique, en vue d'éviter des dérèglements pendant les périodes d'expansion des marchés financiers internationaux, et donner ainsi une plus grande marge de manœuvre aux politiques macro-économiques pour permettre de gérer les crises.

6. La grande limitation à laquelle se heurtent les pouvoirs publics dans ce domaine réside indubitablement dans la restriction croissante de l'autonomie dont jouit la politique macro-économique, ce qui se révèle particulièrement coûteux dans un climat d'instabilité financière internationale, comme le démontre à nouveau la conjoncture actuelle. Ainsi, la possibilité d'appliquer des politiques susceptibles de corriger les effets des cycles financiers internationaux est étroitement liée aux mesures visant à atténuer cette instabilité à son origine et à mettre au point des institutions financières internationales plus fortes. J'insiste donc sur le fait que notre région doit maintenir une présence dynamique dans les débats internationaux sur la réforme du système financier international, notamment ceux qui se déroulent dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. En 2002 se tiendra au Mexique, sous l'égide de l'ONU, la Conférence internationale sur le financement du développement, dont la réunion préparatoire régionale a été organisée en novembre dernier par le Gouvernement colombien avec l'appui de la CEPALC et de la BID.

7. Toutefois, la consolidation des avancées réalisées au plan macro-économique, notamment en ce qui concerne la stabilité de la croissance, n'est pas une fin en soi. Il ne

semble pas, en effet, qu'un développement productif dynamique résulte automatiquement de bonnes politiques macro-économiques. La mise au point de politiques dynamiques de développement productif, assorties d'instruments novateurs adaptés aux économies de marché, qui confèrent un rôle majeur à l'entreprise privée, est l'un des grands défis institutionnels que devra relever notre région. Ces nouveaux instruments doivent clairement viser à garantir une plus grande pénétration des marchés internationaux, à créer et à élargir des marchés, à mettre au point des formes nouvelles de partenariats secteur public-secteur privé, depuis l'échelon local jusqu'aux niveaux national et régional.

8. Je voudrais signaler deux éléments essentiels de ce défi. Le premier consiste à favoriser l'innovation, au sens large du terme, c'est-à-dire l'innovation technologique qui, aujourd'hui, comprend notamment l'informatique et la biotechnologie, mais aussi l'appui à la création d'entreprises, le financement d'entreprises et d'activités nouvelles de production, la conquête de nouveaux marchés, la diffusion de nouvelles formes de gestion et de commercialisation, et la mise en valeur de nouvelles sources de matières premières. Le second consiste à promouvoir toutes les complémentarités possibles entre les entreprises en vue de constituer une compétitivité systémique. Au moment où l'insertion sur les marchés d'exportation est un objectif prioritaire et où la région a déjà remporté certains succès en ce sens, ces actions doivent viser, de préférence, à accroître le contenu national ou régional des ventes à l'étranger, afin que l'expansion des exportations soit le moteur d'une croissance économique accélérée.

9. L'élaboration de politiques novatrices et de promotion des complémentarités est au cœur des politiques de développement productif pour les économies d'aujourd'hui. Pour conclure, je signalerai l'importance qu'il faut accorder dans cette action à la participation active des petites et moyennes entreprises. La promotion de l'innovation sous toutes ses formes au sein de ces entreprises, ainsi que la recherche d'enchaînements productifs qui leur permettent de participer, directement ou indirectement au développement des secteurs d'exportation, constituent donc une priorité manifeste. Nous sommes également conscients que les efforts menés en vue d'améliorer les schémas de distribution de nos sociétés exigent la rupture irrémédiable de l'hétérogénéité structurelle propre à nos systèmes de production, hétérogénéité qui s'est manifestement accentuée pendant la dernière décennie. Nous ne pouvons non plus nous dissimuler que la politique sociale ne suffit pas à elle seule pour briser les mécanismes d'exclusion caractéristiques de nos sociétés. Pour porter ses fruits, cette politique doit s'appuyer sur de bonnes mesures macro-économiques, qui contribuent à stabiliser les rythmes de la croissance, mais aussi sur des stratégies actives de développement productif.

10. Il est évident que ces quelques considérations, qui touchent spécifiquement la croissance économique et la compétitivité internationale, ne suffisent pas à épuiser les questions inscrites à l'agenda du développement. Les résultats de la dernière décennie, partiellement décourageants, ont suscité un débat positif qui a enrichi cet agenda. D'autres questions ont surgi portant notamment sur l'importance du développement institutionnel, les systèmes de protection sociale, le « sentiment d'appartenance » des

politiques de développement. Et surtout, on a pris pleinement conscience que le développement vise des objectifs plus vastes que la simple croissance économique, à savoir : les droits fondamentaux, la démocratie, le développement social, l'équité entre les sexes, le respect de la diversité ethnique et culturelle, et la protection de l'environnement. Telle est la vaste tâche à laquelle font face les gouvernants de nos pays et les institutions régionales comme la Banque interaméricaine de développement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Vous pouvez compter sur notre participation résolue à ce grand effort régional.